

responsable,—perd contact avec les diverses localités de la province ainsi qu'avec les cultivateurs et les associations d'agriculteurs directement intéressés à l'application de la loi. Ne connaissant pas les conditions locales, ceux qui s'occupent des fermes d'assez grande étendue, comme celles de la vallée du Fraser et d'ailleurs, sous-estiment les perspectives de colonisation. Ces perspectives sont très brillantes dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Vous connaissez, je crois, monsieur le président, les conditions dont je parle ce soir. Tout en gardant le silence, vous accueillez favorablement mes observations, j'en suis sûr.

Dans la région de Kootenay-Ouest, il y a actuellement de 14,000 à 15,000 acres de terres agricoles inexploitées; jusqu'à ces dernières années, on n'y avait accès que par navires à vapeur, par des routes de fortune et par des sentiers. Mais les travaux de voirie des cinq ou six dernières années ont rendu accessible une grande partie de ces terres. On construit des écoles et les malades peuvent être transportés aux hôpitaux. Plusieurs fois au cours des 50 dernières années, on a songé à la mise en valeur agricole de grandes régions de notre pays; cela ne s'est pas réalisé faute d'accès aux écoles, d'hôpitaux et de moyens de communication en général.

J'en suis persuadé, la décentralisation de l'administration de la Commission ainsi que l'établissement d'une succursale dans le sud de l'intérieur et d'une autre dans le nord de l'intérieur permettraient aux fonctionnaires de mieux discerner les possibilités d'un essor agricole malgré les difficultés. Pour démontrer la possibilité d'une telle mise en valeur, parce que les agriculteurs peuvent obtenir du crédit à long terme et à bas intérêt, je citerai un bref extrait du *Daily News* de Nelson. Sous de grosses manchettes ainsi conçues "Kootenay-Ouest ne subvient qu'à 16 p. 100 de ses propres besoins alimentaires", l'article déclare:

En 1951, Kootenay-Ouest a eu besoin d'aliments évalués à \$5,293,888 pour subvenir aux besoins de sa population de 54,737 personnes. Un peu plus de 80 p. 100 de cette valeur se composaient de denrées acheminées dans la région et 16 p. 100 venaient de la région même.

Ces faits ressortissent d'un rapport sur le marché des produits agricoles dans la région de 13,000 milles carrés de Kootenay-Ouest, écrit par W. C. Shipley et I. F. Furniss, du ministère fédéral de l'Agriculture.

Nous avons les terres et nous avons des marchés exceptionnels. Nous avons aussi des jeunes qui veulent s'établir sur ces terres. Dans certains cas, les jeunes veulent continuer d'exploiter les fermes et les vergers que leurs parents ont exploités pendant plusieurs années; d'autres sont disposés à aller défricher des terres vierges.

Je pense que, dans certains cas, les règlements sont trop sévères. Je trouve, à la page 16 du rapport de la Commission du prêt agricole canadien pour l'année 1954, un paragraphe intitulé "Qui peut obtenir un prêt".

Toute personne dont l'activité principale est l'exploitation agricole et qui possède ou se propose d'acheter une ferme et qui s'occupe effectivement, ou est à la veille de s'occuper, de l'exploitation de la terre offerte comme garantie.

Le requérant doit convaincre la Commission qu'il possède l'expérience et les aptitudes nécessaires pour exploiter la ferme avec succès et rembourser le prêt.

Je veux expliquer à la Chambre pourquoi je soutiens qu'à l'heure actuelle,—je n'en blâme pas les fonctionnaires,—les règlements semblent trop rigoureux. Il y a dans ma circonscription un agriculteur très expérimenté et prospère qui cultive 390 acres. C'est une très vaste ferme de la région que j'ai l'honneur de représenter. Cent acres de cette ferme sont en foin, une petite superficie est affectée aux céréales et le reste est en pâturages. Ce cultivateur récolte plus de 100 tonnes de foin par année et il a un excellent troupeau de bovins de boucherie. Cet agriculteur très prospère a demandé à la Commission de lui accorder un prêt assez modeste, mais on le lui a refusé. Les commissaires ont reconnu qu'il était expérimenté et prospère, mais ils ont rejeté sa demande parce que sa maison n'était pas située sur la terre qui devait servir à garantir son prêt.

Or la situation est la suivante: il s'agit d'une ferme d'élevage de bovins sise sur une hauteur d'environ 3,000 pieds dans la vallée montagneuse des environs de la ville de Slocan. Je suis sûr que le député de Vancouver-Quadra connaît la région dont je parle. Elle se trouve à l'ouest de Slocan et elle est cultivée depuis des années. Un chemin de montagne très raboteux y conduit. Il ne peut habiter sur cette terre parce qu'il ne pourrait pas envoyer ses enfants à l'école. Il faut que son troupeau de vaches laitières soit plus près de Slocan qui, soit dit en passant, est la plus petite ville de l'Amérique du Nord.

Cette petite ville n'a, je crois, que 375 habitants. C'est là qu'il doit vivre sur un pied assez médiocre, pour permettre à ses enfants d'y fréquenter l'école et pouvoir lui-même vendre les produits de sa ferme dans la ville et dans la région environnante. On a rejeté sa demande sous prétexte qu'il ne vivait pas sur la terre qu'il exploitait. J'appelle l'attention de la Chambre sur ce cas parce que j'estime qu'il indique dans une certaine mesure la trop grande sévérité du règlement.

Puis il y a, comme je l'ai déjà dit, une tendance (qui découle peut-être du règlement existant) à sous-estimer les possibilités